

Recycler ses bougies profite aux Perce-Neige

Recycler les bougies plutôt que de les mettre dans un sac taxé est désormais possible à la déchetterie intercommunale de Cortailod. Ce geste écologique fournit en plus de la matière première à la Fondation Les Perce-Neige pour fabriquer ses K-Lumet, allume-feu produits dans le respect de l'environnement.

Depuis le 1er décembre, les usagers de la Déchetterie intercommunale de la Croix (Dilac), à Cortailod, ont la possibilité de se débarrasser de leurs bougies. La récupération de ces dernières est exclusivement destinée à la fabrication des allume-feu écologiques K-Lumet, produits dans les ateliers de travail à vocation socialisante de la Fondation Les Perce-Neige.

Cette dernière s'est approchée de l'entreprise Vadec SA, spécialisée dans la gestion de toute la chaîne des déchets, pour répondre à ses besoins en cire. Soucieuse de pratiquer l'économie circulaire et de travailler avec de la matière première locale, l'institution souhaitait instaurer sur le site de Dilac un espace dévolu à la récupération des bougies.

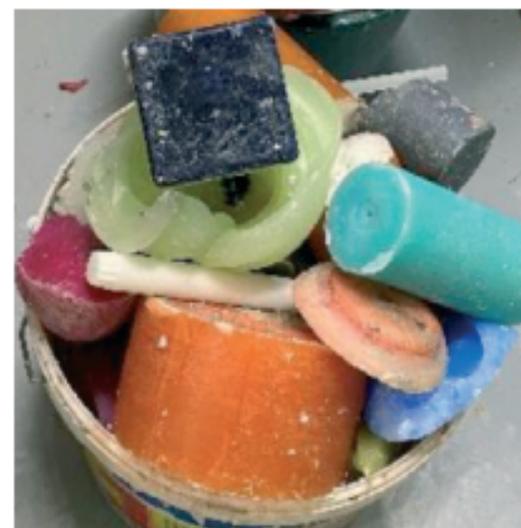
Grâce à cette collaboration, l'utilisateur peut désormais se délester du poids de ses bougies, gagner de la place dans son sac taxé et ainsi participer à une action utile d'un point de vue écologique et social.

Menus conseils pour une récolte efficace

La récolte des bougies demande cependant un minimum de rigueur. Les bougies doivent être jetées sans leurs pots en terre ou plastique et séparées de leur support en aluminium. De plus, elles ne doivent pas contenir de sable ou de végétaux (oranges séchées, bois, etc.) et la cire doit être vierge de paillettes. Il est important de respecter cette propreté pour permettre un véritable recyclage et fournir une matière première qualitative.

La construction d'un K-Lumet

Les chutes de bois correspondent à la base première d'un K-Lumet. Une fois calibré, ce dernier est assemblé, à la main, en petits fagots, cerclés ensuite par un morceau de carton, récupéré lui aussi depuis des rouleaux de papier toi-



Un exemple de bougies bien triées. Photo: SP

lette. Une mèche, préalablement imbibée de cire de bougie, est ensuite insérée au milieu de l'allume-feu. Ce dernier est alors plongé dans un bain de cire permettant au bois de ne pas sécher et favorisant une mise à feu pratique et simple. Conditionnés dans des petits cartons, ces fagots sont vendus dans les points de vente agréés par la Fondation Les Perce-Neige (<https://www.k-lumet.ch/fr/>). *(comm-nb)*